

Déclaration liminaire commune
aux CAPL n°1 et n°2
portant examen des candidatures
à la liste d'aptitude 2020

Évreux, le 13 novembre 2019

Monsieur le Président,

Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, en lien avec le sujet de l'instance d'aujourd'hui, à la suppression des CAP en matière de promotion.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Cependant, année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. La part des concours internes diminue au profit des concours externes. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

Dans notre département, ce sentiment est particulièrement présent et a été largement accentué par votre attitude lors de la CAPL de liste d'aptitude 2019. En effet, votre refus d'abonder les listes des agents classés « excellents » au mépris du guide des travaux de cette CAPL et des consignes de la Direction Générale a conduit notre direction à perdre un potentiel.

Cette manière de procéder ne fait que renforcer le sentiment qu'ont déjà largement les agents, de ne pas être reconnus dans leur travail y compris par le directeur local. Il s'agit d'une CAP et d'un acte de gestion où la compétence locale est préparatoire et vous laisse des marges de manœuvre pour proposer un peu plus de dossiers à l'examen de la CAP Nationale. Saisir cette opportunité aurait le mérite de montrer aux agents de votre Direction que vous faites quelque chose pour eux !

Ainsi, Solidaires Finances Publiques vous demande d'abonder au maximum les listes des agents classés « excellent » afin de ne pas priver à nouveau les agents de votre direction d'une possibilité de promotion.

La liste d'aptitude est un des vecteurs de la promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale. Nous souhaitons également connaître la démarche mise en œuvre par la direction pour faire émerger les meilleures candidatures ; le cas échéant, nous vous demandons de nous communiquer les avis écrits des chefs de service que la

direction a utilisé pour préparer ses propositions.

Solidaires Finances Publiques souhaite enfin avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans toutes les catégories.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas, le plus souvent, de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quelques soient les métiers exercés.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL n°1 et n°2.